

1) s. EA VI 1, 1478 Art. 4
3) s. ebenda 2 e

2) s. ebenda 1 a, 3 a
4) s. ebenda 2 h

Original - AH 62, 305

171

1649 März 13., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN [DEN ZUGER
STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN

"Je croy vous avoir mandé la semaine passée que le s.^r B r i q u e t envoyé
a la Cour par [Gaspar Bracamonte y Guzman] le Comte de Pennerenda [=Conde de
P e n a r a n d a, den a.o. Gesandten Spaniens] n'ayant pas apporté tout l'es-
claircissement necessaire pour parvenir a une entreveue de M. le Cardinal
[Jules] M a z a r i n et de luy on luy a envoyé ... [François Cazet, Sieur]
de V a u t o r t e Conseiller d'Etat et cydevant jntendant en Alsace pour
voir si ses sentimens sont telz que l'on puisse negotier utilement avec luy
ce que nous scaurions apres le retour de M de Vautorte [- dabei ging es um
Friedensverhandlungen zwischen Spanien und Frankreich, die freilich erst 1659
im Pyrenäenfrieden zum gewünschten Erfolg führen sollten -].

Cependant l'Archiduc [von Oesterreich] L e o p o l d [W i l h e l m, der Re-
gent der span. Niederlande] a envoyé un Gentilhomme au Parlement de Paris
[- Fronde! -] qui a offert a cette Compagnie au nom de ce Prince et du Roy
d'Espagne [P h i l i p p IV.] mesme, de les rendre arbittres de la Paix entre
le Roy [L u d w i g XIV.] et luy, dont M.^{rs} du Parlement sont venus rendre
compte a sa Ma.^{té} a S.^t Germain[-en-Laye], le Gentilhomme leur a aussy of-
fert ... [20 000 hommes]¹ pour ouvrir les passages des vivres. M.^{rs} du Parle-
ment ont esté blasméz d'avoir receu ce Gentilhomme, ouvert ses lettres et en-
tendu sa creance contre l'opinion des plus sages qui estoient d'avis de les
envoyer a leurs MM.^{tez} [neben Ludwig XIV. dessen Mutter, die Regentin A n-
n e d'A u t r i c h e, gemeint] avec la lettre toute fermée, Qu'ilz ne de-
voient point luy donner aucune response Et sur ce qu'ilz ont demandé a leurs
MM.^{tez} qu'il leur pleust retirer leur troupes des environs ... [des blockier-
ten] Paris affin que les vivres [u.a. Getreide] y puissent venir. On leur a
respondu que cela dependra d'eux et que se rengeants a l'obeissance les trou-
pes seroient aussy retirées. jlz ont donné jntention de revenir bientost avec
pouvoir de traiter d'un accommodement ce que l'on attends auquel cas on leur

a fait esperer que des l'ouverture de la Negotiation on laissera entrer des vivres dans Paris.

Vous aurez peut estre sceu que le Roy avoit cydevant envoyé un herault a Paris avec une Declaration a M.^{rs} du Parlement qui les asseuroit de leurs vies biens et charges si dans huit jours jls se rendoient prez du Roy a S.^t Germain et une semblable pour les Princes [u.a. Armand de Bourbon, le Prince de Conti gemeint] et seigneurs qui suivent ce party, autrement sa Ma.^{te} les declaroit Criminelz de leze Ma.^{té} ... mais ce herault ne fut pas admis dans la ville dont les Depputez du Parlement se sont excusez disant qu'ilz avoient estimé que le Roy ne se servoit de heraults que pour faire scavoir sa volonté a des souverains ses Ennemis mais qu'eux desirans estre censez ses tres fideles sujets. Brie Conte Robert [=Brie-Comte-Robert] entre les Rivieres de scene [=Seine] et Marne ou ceux de Paris avoient ... [2000] hommes en garnison comme un lieu propre pour asseurer les Convois venants des Provinces de Brie et de Champagne a este pris par les troupes du Roy et ainsy jl ne viendra plus rien de ce costé la a Paris.

M. le Mar.^{al} [de France, Josias Graf] de Ransau [=Rantzau] est arresté prisonnier a S.^t Germain.

Vous aurez sceu que M le Mar.^{al} [de France, Henri de La Tour d'Auvergne, le Vicomte] de Turenne ayant fait repasser le Rhin a l'Armée qu'il commandoit pour venir audeça et passer en france contre l'ordre qu'il avoit de demeurer dans ces quartiers audela de cette Riviere. M. [le Lieutenant général Johann Ludwig] D'erlach a fait scavoir a cette Armée que sa Ma.^{té} ne vouloit plus qu'elle luy obeit, de sorte qu'elle l'a quitté et s'est rangée soubz la conduite de M. D'erlach qui la mise dans des quartiers en attendant la volonté du Roy, M. [Alexandre de Prouville, Sieur et Marquis] de Tracy Commiss.^{re} General de cette Armée est arrivé a Brisach. jl est creature de M. [Henri II, Duc d'Orléans-] ... Longueville, le desordre de la garnison de Rhinfeld [=Rheinfelden] a esté accommodé

Nos affaires domestiques ne nous donnent pas loisir de songer aux Etrangeres, vous pouvez bien juger que celle du Roy d'Angleterre [- am 30. Januar 1649 war König Charles I. von England hingerichtet worden -] touche sensiblement leurs MM.^{tez} et que l'on aydera apres la Paix [den Frankreich hoffen mit Spanien schliessen zu können] le Roy d'Angleterre [Charles II.] filz du deffunct a se mettre en possession de son Royaume autant que l'on pourra [- Charles II. bestieg den Thron erst 1660 -]. pleust a Dieu que la france et l'Espagne eussent assez de Pieté pour un si bon dessein que seroit

celuy d'assister un affligé et de se servir de cette occasion pour jntroduire la Religion Catholique en Angleterre mais difficilement les jnterest humains permettront jlz une si S.^{te} entreprise et j'ay peur que le meurtre du Roy d'Angleterre demeure aussy jmpunj que celui de son Ayeule la Reyne M a r i e S t u a r d [der 1587 hingerichteten Königin von Schottland]".

1) vgl. AH 62/168

Original - AH 62, 306-307 - Blatt 307^V leer

172

1649 März 6., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN [ALT] AM-
MANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.]
ZURLAUBEN, ZUG

"Je n'ay point receu de vos nouvelles cette semaine par le messenger de Lucerne: Par les lettres de france j'ay appris que les gens du Roy [L u d- w i g s XIV.] du Parlement de Paris estoient allez a S.^t Germain[-en-Laye] pour ouvrir le chemin a une negotiation d'accommodement [- Fronde! -], et qu'en suite M.^{rs} le Premier President [Mathieu M o l é], le President [Henri II] de M e s m e [s], et deux Depputez de chaque Chambre y estoient aussy venus avec saufconduit du Roy, cequi fait esperer que les affaires s'ajusteront, jl ne s'est rien passé de considerable dans les factions de guerre entre les deux partis quoy qu'il courre divers bruits sur ce sujet qui sont tous faux excepté une rencontre vers Villejuive [=Villejuif] et Vitry[-sur-Seine] pour un convoy dont les troupes du Roy ont pris une partie et l'autre est entrée ... [in das blockierte] Paris ayant esté fortifiée de nombre de gens de guerre que les Parisiens avoient jetté dans ces deux villages et d'une partie de leurs troupes rangées en bataille entre Paris et ces deux lieux ... Vous aurés sceu la mort du Roy d'Angleterre [C h a r l e s I.] decapité a Londre le 9^e du mois passé¹ C'est un exemple plein d'horreur de la Rebellion des sujets contre leur Roy dont Jlz se sont constituez Juges ce qui doit estre esgalement deteste de tout le monde."

1) In der Literatur wird sonst allgemein der 30. Januar angegeben.

Original, mit Siegel - AH 62, 308-309 - Blatt 308^V und 309^R leer